



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE DU 13 MARS 2025  
Délibération n° BCA – 2025-004**

**PORTANT DELEGATION DE COMPETENCES DU BURAU AU  
DIRECTEUR POUR SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIERE  
« STRATEGIE NATIONALE BIODIVERSITE » AVEC LE MINISTERE DE  
LA TRANSITION ECOLOGIQUE**

**Le Bureau du Conseil d'administration,**

**Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L 331-1 et suivants et R.331-23, R.331-38, R.331-40, R.331-41,

**Vu** le décret n° 2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de La Réunion,

**Vu** la délibération N° CA-2016-016 du 30 Novembre 2016 portant délégation du Conseil d'Administration au Bureau et au Président

**Vu** la délibération N° CA-2016-017 du 30 Novembre 2016 portant délégation de compétences du Conseil d'Administration au Directeur

**Vu** le rapport n°DIR-2025-004 présentant les projets pour lesquels le Parc national de La Réunion souhaite mobiliser les crédits de la stratégie nationale de Biodiversité au titre de 2025

**Considérant** le lancement de la stratégie nationale de Biodiversité à l'automne 2023

**Considérant** les conventions financières d'un montant supérieur à 300 000 € doivent faire l'objet d'une délégation de compétence du Conseil d'administration au Directeur

**Considérant** la demande de crédits SNB du Parc national de La Réunion auprès du Ministère de la Transition Ecologique au titre de 2025

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

**APPROUVE**

**Article 1 :**

La signature de la convention d'attribution de la subvention « Stratégie Nationale Biodiversité » entre Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et le Parc national de La Réunion.

**Article 2 :**

Autorise Monsieur le Directeur du Parc National de La Réunion à signer la convention financière d'attribution « Stratégie Nationale Biodiversité » pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires.

**Article 3 :**

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de La Réunion et fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adoptée à la Plaine-des-Palmistes, le 13 Mars 2025

Le Président  
Eric FERRERE

Le Directeur  
Jean Philippe DELORME

SOUS PRÉFECTURE DE SAINT-BENOIT

17 MARS 2025

ARRIVÉE

Date de transmission au Commissaire du Gouvernement	17/03/2025
Date de non opposition du Commissaire du Gouvernement dans le délai des 15 jours	17/03/2025
Date de transmission au MTES	18/03/2025
Date de transmission au Contrôleur Budgétaire Régional	
Date de non opposition du Contrôleur Budgétaire Régional dans le délai des 15 jours	
Date de publication au RAA	18/03/2025
Date d'affichage	18/03/2025
Date de retrait	

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 13 Mars 2025

### PORTANT DELEGATION DE COMPETENCES DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU DIRECTEUR POUR SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIERE « STRATEGIE NATIONALE BIODIVERSITE » SUPERIEURE A 300K€ AVEC LE MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Rapport n° DIR-2025-004

#### I. CONTEXTE : la Stratégie Nationale Biodiversité 2030

La Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030 (SNB) vise à décliner l'accord international, adopté lors de la COP15 à Montréal en décembre 2022, au niveau national et poursuivre l'engagement de la France en faveur de la biodiversité. Elle dessine le chemin à parcourir pour atteindre les ambitions à 2050 portées par le nouveau cadre mondial en faveur de la biodiversité adopté par la COP15 en décembre 2022.

La SNB 2030 traduit donc l'engagement de la France au titre de la convention sur la diversité biologique. Elle concerne les années 2022 à 2030 et succède à deux premières stratégies qui ont couvert respectivement les périodes 2004-2010 et 2011-2020. Elle a pour objectif de réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes et de susciter des changements en profondeur afin d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité.

La SNB 2030 présente 40 mesures pour la biodiversité, autour de 4 axes :

1. Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité
2. Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible
3. Mobiliser tous les acteurs
4. Garantir les moyens d'atteindre ces ambitions

Pour décliner la SNB 2030, plusieurs outils de financements ont été déployés.

Géré au niveau territorial, le dispositif « Fonds Vert » a été mis en place début 2023. Le Fonds Vert propose plusieurs mesures en faveur de la biodiversité notamment les mesures « Protéger et restaurer les espaces naturels » et « Réduire les pressions sur la biodiversité ». En 2023, le Parc national de La Réunion et ses partenaires ont pu bénéficier du Fonds Vert pour les projets « REMINAT tranche 1 » et « Conservation des pétrels endémiques » à hauteur de 2 784 705 €.

Depuis 2024, les parcs nationaux ne peuvent plus accéder au Fonds vert. Cependant ils ont pu bénéficier d'une enveloppe dédiée de 11 millions d'euros gérée directement par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB) du Ministère de la Transition Ecologique. Ces crédits ont permis de financer le Parc national de La Réunion sur 3 projets : « REMINAT Tranche 2 », « Programme Jours de la Nuit 2024-2027 » et « Conservation de l'échenilleur de la Réunion » à hauteur de 2 484 892 €.

En complément sur le projet « REMINAT Tranche 2 », les co-porteurs CIRAD et Université de La Réunion ont pu émarger au Fonds Vert 2024.



## **II. PRESENTATION DES PROJETS PAR LE PARC ET SES PARTENAIRES EN 2025**

Pour 2025, le Parc national de La Réunion a sollicité les crédits SNB auprès du Ministère de la Transition Ecologique pour 3 nouveaux projets :

### **1. REMINAT Tranche 3**

Dans la continuité des tranches 1 et 2, la tranche 3 du projet REMINAT correspond à la phase opérationnelle et doit aboutir à une programmation complète avec l'établissement et la priorisation des stratégies d'intervention, l'élaboration des plans d'actions détaillés par massif prioritaire avec les partenaires incluant la rédaction des cahiers de charges techniques et la mise en œuvre d'un dispositif d'évaluation. Il s'agira également d'apporter un appui aux opérateurs pour la mise en œuvre des plans d'actions via la mise à disposition d'une AMO.

3 scénarios ont été établis en fonction des crédits SNB qui seront obtenus.

- Scénario 1 - 892 261 € : mise en place de la cellule de priorisation /programmation et d'AMO aux opérateurs, dispositifs d'évaluation, compléments de diagnostics, communication
- Scénario 2 - 1 716 261 € : scénario 1 + mise en place de chantiers expérimentaux
- Scénario 3 - 1 997 500 € : scénario 2 + autres compléments de diagnostics

### **2. Plan opérationnel de régulation contre les ongulés féraux**

Afin de mettre en place des actions de régulation des cochons et des cabris ensauvagés, un projet partenarial a été élaboré. Il intègre différents financements combinés :

- Le Projet Opérationnel de Régulation des Cochons ensauvagés porté par la Fédération Départementale des Chasseurs de La Réunion, qui a pu bénéficier du Fonds Vert 2024 à hauteur de 154 000 €
- Le Projet Opérationnel de Régulation des Ongulés Féraux (POROF) porté par le Parc national de La Réunion. Ce projet a fait l'objet d'une demande de financement FEDER auprès de la Région Réunion, en cours d'instruction. En complément, le Parc national a sollicité les crédits SNB à hauteur de 218 692 €.

### **3. Elaboration du plan de gestion de la pandanaie de la Plaine des Palmistes**

Les objectifs de ce projet sont d'élaborer un programme d'action conservatoire en s'appuyant notamment sur la réalisation d'études complémentaires et la mise en place d'une animation et d'une concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

Le projet prévoit :

- La réalisation d'une étude sur le fonctionnement et les dynamiques hydrologiques de la Pandanaie
- La réalisation d'une cartographie des habitats de la Pandanaie, caractérisation de leur état de conservation, des menaces et préconisations de gestion
- L'animation de la concertation et du dialogue territorial (embauche d'un chargé de mission)
- Une AMO pour la production du plan de gestion conservatoire de la Pandanaie

Ce projet est mené en partenariat avec le BRGM qui assurera la réalisation de l'étude sur le fonctionnement hydrologique et l'acquisition d'images aériennes. Pour cela, le BRGM sollicitera le Fonds Vert 2025 auprès de la DEAL (demande en cours). En complément, le Parc national a sollicité les crédits SNB à hauteur de 289 500€.

**Tableau récapitulatif 2023-2024-2025**

Projets Fonds vert / crédits SNB 2023-2024-2025					
Intitulé	Durée du projet	Partenaires	Budget total	Budget Parc FV/SNB	Budget partenaires FV
ReMiNat tranche 1 (FV 2023)	2023-2026	Cirad-Université (co-portage)	2 609 233 €	1 450 159 €	1 159 074 €
ReMiNat tranche 2 (FV 2024 + SNB 2024)	2024-2028	Cirad-Université (co-portage)	1 942 081 €	674 223 €	1 267 858 €
ReMiNat tranche 3 (SNB 2025)*	2025-2028		1 997 500 €	1 997 500 €	
<b>Sous total ReMiNat</b>			<b>6 548 814 €</b>	<b>4 121 882 €</b>	<b>2 426 932 €</b>
Conservation Pétrels (FV 2023)	2023-2026	Associations (bénéficiaires secondaires)	1 334 546 €	1 334 546 €	
Pollution lumineuse et environnement nocturne Programme les Jours de la Nuit (SNB 2024)	2024-2027	ADEME-ADIR-TCO	923 030 €	890 089 €	
Plan de conservation Echenilleur (SNB 2024)	2024-2026	Association (bénéficiaire secondaire)	920 580 €	920 580 €	
Elaboration du plan de gestion de la pandanaie (FV 2025 + SNB 2025)	2025-2026	BRGM	508 900 €	289 500 €	219 400 €
Plan opérationnel de régulation contre les ongulés féraux (FV 2024 + SNB 2025)	2025-2027	Fédération de chasse	814 364 €	218 692 €	154 000 €
		<b>Sous total 2023</b>	<b>3 943 779 €</b>	<b>2 784 705 €</b>	<b>1 159 074 €</b>
		<b>Sous total 2024</b>	<b>3 939 691 €</b>	<b>2 484 892 €</b>	<b>1 421 858 €</b>
		<b>Sous total 2025</b>	<b>3 166 764 €</b>	<b>2 505 692 €</b>	<b>219 400 €</b>
<b>Total général</b>			<b>11 050 234 €</b>	<b>7 775 289 €</b>	<b>2 800 332 €</b>
* REMINAT TRANCHE 3 : 3 scénarios on été établis en fonction des crédits SNB qui seront obtenus :					
	scénario 1	892 261 €			
	scénario 2	1 716 261 €			
	scénario 3	1 997 500 €			